



Demande de participation au
MARCHÉ DES POTIERS
BANDOL 2019

Fiche de renseignements à joindre à votre dossier et à nous renvoyer avant
le 15 décembre 2018

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....PAYS.....

Téléphone fixe.....Portable.....

Mail.....

Site web.....

TÉCHNIQUE.....

STATUT PROFESSIONNEL..... (Joindre justificatif)

ADHÉRENT AAF: oui non

DÉJÀ PARTICIPÉ AU MARCHÉ DES POTIERS DE BANDOL: oui non

La sélection au marché des potiers et céramistes, permet la participation au concours du
→ Prix Solargil 2019 « **Ma pièce d'exception** »
→ Prix du Public

(Voir règlements joints)

- **Joindre 3 à 4 photos** représentatives des créations que vous désirez présenter, ainsi qu'une photo de votre stand. (format papier, CD ou clé USB).
- **joindre une enveloppe timbrée** (Attention, Si vous souhaitez récupérer vos photos merci de prévoir une grande enveloppe **suffisamment** affranchie).
- Envoyer votre candidature par **courrier postal**
Le Printemps des Potiers – Marché des potiers
1979 Route de Sanary
83190 Ollioules
France

Date limite de réception des dossiers le 15 décembre 2018
Une réponse vous sera transmise mi janvier 2019

Prix Solargil 2019**

Sur le thème

« Ma pièce d'exception »



DEVENEZ LE PROCHAIN LAUREAT

La société Solargil qui nous soutient depuis les premières Rencontres du Printemps des Potiers (1988), propose la création d'un Prix Solargil.

Ce qui est unique dans cette proposition, c'est qu'il n'y a aucun thème imposé, mais que chacun peut présenter la pièce qu'il juge la meilleure pour lui: sa "pièce d'exception".

Voyons dans cette *exception* le signe d'un respect et d'une ouverture sur le travail de chacun.

Règlement :

Article 1 : Concours réservé uniquement aux exposants inscrits au marché des potiers et céramistes du Printemps des Potiers de Bandol.

Article 2 : Les participants présentent une pièce (ou un ensemble, maximum de 5 éléments)

Les dimensions de la pièce, ou de l'ensemble, ne dépassant pas 50cm x 50 cm x 50cm.

La pièce sera présentée durant les trois jours du marché des potiers et céramistes sur le quai du port de Bandol dans un espace réservé.

La pièce sera accompagnée d'une fiche nominative de l'exposant

Article 3 : La pièce, ou l'ensemble de pièce, doit être en relation avec le travail du céramiste.

Article 4 : Le prix consiste en un bon d'achat de 2500€ ttc chez Solargil SA Matériaux et matière (peut être utilisé en plusieurs fois sur l'année en cours).

Article 5 : le prix sera attribué sur avis d'un jury composé d'un représentant de la société SOLARGIL S.A., de trois membres du Printemps des Potiers, et d'un représentant des Ateliers d'Art de France.

Article 6 : La remise du prix aura lieu le dimanche 21 avril 2019 à 18h00 sur le stand SOLARGIL S.A, en présence du jury, des représentants de la société SOLARGIL.SA, des représentants de la mairie de Bandol, et du lauréat.

Article 7 : Les pièces exposées peuvent être vendues pendant le marché des potiers et céramistes, mais ne peuvent être retirées du stand d'exposition avant le lundi midi.

Article 8 : Le client achète en direct l'œuvre de l'exposant, la vente ne passant pas par l'intermédiaire du Printemps des Potiers

Article 9 : Le lauréat autorise la société SOLARGIL S.A. et le Printemps des Potiers au droit à l'image sur l'ensemble de leurs supports de communication

Le printemps des potiers
B a n d o l

PRIX DU PUBLIC VILLE DE BANDOL



Sur le thème
« Ma pièce d'exception »

DEVENEZ LE PROCHAIN LAUREAT

Dans la continuité du Prix Solargil, la municipalité de Bandol propose la création du Prix du Public.

Ainsi, tout visiteur, amateur d'art, collectionneur (...) pourra voter pour « leur » pièce d'exception exposée dans le cadre du Prix Solargil et retrouver le lauréat, l'année suivante, sur un emplacement au marché des potiers et céramistes offert par la municipalité de Bandol.

Règlement :

Article 1 : Concours réservé uniquement aux exposants inscrits au marché des potiers et céramistes du Printemps des Potiers de BANDOL participants au concours du PRIX SOLARGIL.

Article 2 : Les participants présentent une pièce (ou un ensemble, maximum de 5 éléments)
Les dimensions de la pièce, ou de l'ensemble, ne dépassant pas 50cm x 50 cm x 50cm.
La pièce sera présentée durant les trois jours du marché des potiers et céramistes sur le quai du port de BANDOL dans un espace réservé.
La pièce sera accompagnée d'une fiche nominative de l'exposant.

Article 3 : La pièce, ou l'ensemble de pièces, doit être en relation avec le travail du céramiste.

Article 4 : Le prix est un emplacement au prochain marché des potiers et céramistes du Printemps des Potiers, offert par la municipalité de BANDOL.

Article 5 : le prix sera attribué par vote du public.

Article 6 : La remise du prix aura lieu le dimanche 21 avril 2019 à 18h00 sur le stand SOLARGILSA.

Article 7 : Les pièces exposées peuvent être vendues pendant le marché des potiers et céramistes, mais ne peuvent être retirées du stand d'exposition avant le lundi midi.

Article 8 : Le client achète en direct l'œuvre de l'exposant, la vente ne passant pas par l'intermédiaire du Printemps des Potiers

Article 9 : Le lauréat autorise la municipalité de BANDOL et le Printemps des Potiers au droit à l'image sur l'ensemble de leurs supports de communication